

Règle des dossiers à deux certificats initiaux — telle que le service l'a écrite

LINDBERGH FORMATION — 16 rue de Maillé, 91310 Montlhéry · RCS Evry 817 946 114

Document établi le 29/09/2026

Document fictif

Document fictif — exemple de démonstration

Ce document est produit par le site Blue Lemon Agent pour illustrer ce qu'un agent IA remet à ses utilisateurs. Les sociétés, dossiers, montants et personnes qui y figurent sont inventés. Il n'a aucune valeur juridique, comptable ni commerciale.

Document fictif. La règle a été proposée par l'agent, corrigée par le service, puis validée le 12/09 par la responsable du service des risques professionnels. Elle vaut pour les dossiers suivants ; elle ne rejuge aucun dossier déjà instruit.

La règle	Ce qu'elle décide
Deux certificats médicaux initiaux	Le délai court sur la date la plus ancienne
Ce que voit l'employeur	Les deux dates, dès le courrier d'ouverture du contradictoire — correction apportée par le service
Ce qui part au service médical	Le signalement de l'écart, pour que la date qui fait foi soit dite
Ce qui reste à l'agent habilité	La qualification du caractère professionnel, et sa signature

Ce qui la rend réversible

Élément inscrit	Valeur
Nom de la règle	Dossier à deux certificats initiaux
Date de validation	12/09
Validée par	La responsable du service des risques professionnels
Dossier d'origine	Déclaration du 3, M. R.
Retrait	Une ligne au calendrier type — les dossiers remontent alors un par un

Le compte des dossiers traités sous cette règle est remis au service **chaque mois** : une règle qui s'applique sans être comptée cesse d'être vérifiable.

Portée de ce document : le service exploité par Blue Lemon Agent. Pour un agent déployé chez vous, la localisation applicable est celle de l'architecture décrite au devis et vérifiée avant mise en service ; l'exécution locale n'est annoncée que pour la configuration explicitement décrite et recettée au devis ; l'isolation applicable dépend du mode de déploiement décrit au devis, aucune isolation dédiée n'étant présumée ; les mécanismes de chiffrement en transit et au repos, leurs composants et la gestion des clés sont ceux documentés pour l'architecture retenue ; les rôles et permissions sont configurés et recettés pour les identités et systèmes effectivement raccordés ; les événements journalisés, leur contenu, leur durée de conservation et leurs accès sont définis pour le déploiement retenu.